



N° 213

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 septembre 2002.

## PROPOSITION DE LOI

*visant à développer l'emploi dans le secteur associatif  
par le recours au chèque-service,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. YVES BUR,

député.

**Nota.** – Ce document n'a pas été publié.